

# Cohésion sociale, solidarités, territoires...

## Associations et projets à réinventer ?



## ATELIER **B1**

DOSSIER DOCUMENTAIRE

## PERSONNES ÂGÉES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### LA RECONNAISSANCE D'UN DROIT UNIVERSEL À L'AUTONOMIE EST-ELLE TOUJOURS À L'ORDRE DU JOUR ?

#### L'ATELIER

Après l'abandon du projet de réforme de la dépendance par l'ancien président de la République à l'issue d'un grand débat national, le nouveau gouvernement a réinscrit dans ses objectifs une volonté de relever le défi de la dépendance et d'engager un projet de loi cadre mais qui n'intéresserait *a priori* que les seules personnes âgées. Tout en saluant cette initiative qui devrait nous permettre de mieux répondre au défi du vieillissement, nous persévérons dans notre demande de programmation de la mise en œuvre d'un véritable droit universel à compensation pour l'autonomie ouvert à toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit l'âge auquel survient ce handicap. En quoi la mise en œuvre d'un droit universel à l'autonomie constitue-t-il encore une priorité pour les politiques publiques

en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ?

Notre système de protection sociale a-t-il encore les moyens d'intégrer la couverture d'un « 5<sup>e</sup> risque » ?

Quels pourraient être l'architecture, la gouvernance et le calendrier de mise en œuvre de ce nouveau risque et de cette prestation unique de compensation pour l'autonomie dont toutes les hypothèses ont été balisées par le grand débat dépendance de 2011 ?

L'atelier sera l'occasion d'aborder, de façon transversale, cette question qui reste encore trop souvent maltraitée par le cloisonnement qui subsiste entre le champ des personnes âgées et celui du handicap.

#### LE DOSSIER

Ce dossier contient une liste de textes ressources sur cette thématique : ouvrages de référence, articles d'Union Sociale, textes réglementaires, guides, communiqués et positionnement politique...

Il mentionne également les sources et les liens vers les sites Internet ou les numéros de fiches de notre base d'information. Pour obtenir le commentaire de notre

réseau et le document en texte intégral (saisir le n° de fiche dans l'espace recherche en page d'accueil du site).

Remarque : les commentaires de la base d'information peuvent être réservés aux adhérents de l'Uriopss ou de l'Uniopss.

Dossier établi au 10 janvier 2013 par les documentalistes du réseau Uniopss-Uriopss.



## Sommaire

- **Contexte**
- **Historique**
- **Autres rapports publiés sur le sujet**
- **Réflexion sur le sujet**
- **Position du réseau : pour un droit universel à compensation de la perte d'autonomie**

## > Contexte

**L'Uniopss déplore l'abandon du projet relatif à la « dépendance ». Prise de position /** Uniopss, Communiqué du 22/09/2011, 1 page - Fiche n°62913

⇒ extrait :

« L'Uniopss accueille avec une grande déception la décision des pouvoirs publics concernant le projet de réforme relatif à la perte d'autonomie. Annoncé depuis plusieurs années, repris lors de la précédente campagne présidentielle, promis à nouveau solennellement pour fin 2011, il est renvoyé au début de l'an prochain. On a désormais peine à croire à son aboutissement en 2012. »

**Dépendance : les personnes âgées devront attendre. Communiqué de presse du 29/08/2011 /** Uniopss, août 2011 - FICHE N°62561

⇒ extrait :

« La présentation des mesures portant réforme du financement de la dépendance vient d'être une nouvelle fois repoussée à début 2012 par le Premier ministre dans le cadre de la présentation du plan de rigueur alors qu'elles étaient attendues pour la rentrée de septembre. Ce n'est que la troisième fois que cette réforme est reportée, suspendue aux aléas des contextes nationaux ou internationaux »

**Le discret enterrement de la réforme de la dépendance /** revue *Le Monde* du 5 septembre 2011 - [www.lemonde.fr/politique/article/2011/09/05/le-discret-enterrement-de-la-reforme-de-la-dependance\\_1567698\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/09/05/le-discret-enterrement-de-la-reforme-de-la-dependance_1567698_823448.html)

⇒ extrait :

« Sans fleurs ni couronnes. Après François Fillon, le 24 août, la ministre des solidarités, Roselyne Bachelot, a confirmé à la presse un nouveau report, qui sonne comme un abandon, de la réforme de la dépendance. Il n'y aura "aucune mesure financière supplémentaire" pour les personnes âgées dépendantes dans le projet de loi de finances 2011, a déclaré la ministre dans Libération, vendredi 2 septembre.

"Créer des prestations nouvelles, c'était assez inconséquent" compte tenu de "la crise financière mondiale que nous rencontrons", a assuré la ministre. Tout en promettant : "Cette réforme viendra, je le redis : elle n'est pas annulée, elle est reportée." Officiellement, un nouveau rendez-vous sera proposé au printemps »

## > Historique

### 2006-2007

> **La CNSA soutient la création d'un cinquième risque de protection sociale /** revue *Tsa-quotidien.fr* – édition du 03 novembre 2006 - Fiche n° 38891

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

La CNSA a adopté, le 17 octobre 2006, son premier rapport annuel. Loin de se contenter d'une présentation de ses comptes, elle y livre ses propositions pour élaborer une "réponse de qualité aux attentes des personnes en situation de perte d'autonomie" avec la création d'un cinquième risque de protection sociale en toile de fond.

➤ **Rapport annuel de la CNSA – Construire un nouveau champ de protection sociale – CNSA – 16 octobre 2007 - Fiche n° 41361**

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Dans le prolongement de sa réflexion de 2006, le conseil y précise les principes et les contours d'un nouveau droit universel relatif à l'accès à l'autonomie dans les gestes de vie courante et la participation à la vie sociale. Il a cherché les points de compromis possibles entre ses membres et voulu identifier les orientations faisant débat.

## 2008

➤ **Mission d'information du Sénat sur la prise en charge de la dépendance et la création du cinquième risque - Discours de Xavier Bertrand – 17 janvier 2008**

➤ **Concertation sur le 5<sup>ème</sup> risque "de protection sociale" : l'Uniopss et la Fehap reçues par Xavier Bertrand et Valérie Létard - Allocution du 14 mai 2008 – Fiche n° 43577**

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Lors de la rencontre avec les membres de la CNSA, le Gouvernement a remis les premières orientations relatives à la mise en place du 5<sup>ème</sup> risque de la protection sociale. Les ministres ont confirmé que les choix du Gouvernement n'étaient pas encore arrêtés et que le Parlement devait être saisi du projet du Gouvernement dès l'automne 2008 pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

➤ **Présentation au Conseil de la CNSA des orientations du Gouvernement sur la création du 5<sup>e</sup> risque – Interventions de Xavier Bertrand et de Valérie Létard - 28 mai 2008**

➤ **Rapport d'information n°447 au nom de la mission commune d'information sur la prise en charge de la dépendance et la création du cinquième risque / Philippe MARINI – Sénat, 8 juillet 2008 – 255 pages.**

Les principales orientations proposées par la mission :

1. Un effort plus équitable en direction des bénéficiaires de l'APA à domicile
2. Un reste à charge maîtrisé et une dépense plus efficace en établissements d'hébergement
3. Une articulation à définir entre le socle solidaire et l'étage de financement assurantiel
4. Une gouvernance à renforcer et à simplifier

➤ **5<sup>ème</sup> risque : le Sénat marche sur les pas du Gouvernement – Tsa-quotidien.fr – Florence Elguiz – 11 juillet 2008 - Fiche n° 45002**

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

La mission commune d'information du Sénat sur la prise en charge de la dépendance et la création du 5<sup>ème</sup> risque a présenté ses premières pistes de réflexion le 8 juillet. Dans le droit fil des orientations gouvernementales dévoilées fin mai, les parlementaires plaident pour une meilleure prise en compte du patrimoine dans le calcul de l'APA.

## 2009

- **Le 5<sup>ème</sup> risque : Prestation universelle ou APA au rabais ?** / Uniopss, revue *Union Sociale* n°223, janvier 2009, pp. 14-16
  - ⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Où en est la concertation, le projet de loi annoncé sur le 5<sup>ème</sup> risque ? La convergence personnes âgées/personnes handicapées paraît abandonnée et la perspective d'une APA « a minima » se confirme, malgré les protestations du monde associatif.
  
- **5<sup>ème</sup> risque : où va le Gouvernement ?** - Communiqué de presse du GR 31 du 30 mars 2009 – Fiche n° 49182
  - ⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Les 31 organisations représentatives des personnes âgées, des personnes handicapées ou des institutions œuvrant à leur égard qui siègent au conseil de la CNSA ainsi que les syndicats CGT, CFDT, CFE-CGC et FO interpellent le Gouvernement pour lui demander de soumettre à concertation ses projets en matière de création d'un nouveau risque de protection sociale relatif à l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'Uniopss assure l'animation du GR 31 depuis sa mise en place au moment de la création de la CNSA en 2005
  
- **5<sup>ème</sup> risque « autonomie », tarification : le ras le bol des professionnels et des usagers** – Tsa-quotidien.fr – Sybilline Chassat-Philippe – 1<sup>er</sup> juillet 2009
  
- **Nora Berra affiche sa volonté de concertation sur les principaux dossiers** - Compte-rendu du 08/09/2009 – Fiche n° 51668
  - ⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Nora Berra, nouvelle Secrétaire d'Etat chargé des aînés, après avoir reçu les organisations représentatives du secteur individuellement en juillet, a tenu avec succès sa première concertation collective le 8 septembre dernier. Parmi les points évoqués : Engagement d'un grand débat national sur le 5<sup>ème</sup> risque

## 2010

**Mission parlementaire d'information sur le financement de la dépendance : audition du GR 31** / Groupe des 31 : AD-PA, FEHAP, FHF, FNADEPA, FNAQPA, FNAPAEF, FNAR, Mutualité Française, Les Aînés Ruraux, SYNERPA, UNCCAS, UNIOPSS - Compte-rendu du 04/02/2010 – Fiche n° 54000

**Xavier Darcos enterre le 5<sup>ème</sup> risque !** Discours du 10/03/2010 / commentaire Uniopss, mars 2010 - FICHE N°54572

Discours de Xavier Darcos ancien Ministre du travail et des relations sociales en ouverture de la journée d'étude organisée par Les Echos le 10 mars 2010 sur le thème de la « Dépendance - 5<sup>ème</sup> risque, assurance, services et hébergement : l'heure des choix »

**La Mission parlementaire enterre le 5<sup>ème</sup> risque. Rapport Rosso-Debord** / Analyse - synthèse de documents du 24/06/2010 - FICHE n°56181

Réforme du financement de la dépendance. La Mission parlementaire a remis ses conclusions le 23 juin dernier. Elle enterre le 5<sup>ème</sup> risque et préconise l'assurance obligatoire et le recentrage de l'APA sur les plus dépendants et le rétablissement de la récupération sur succession.

**Financement de la dépendance et 5<sup>ème</sup> risque, le gouvernement organise le grand débat national annoncé.** Communiqué de presse du 15/12/2010 du premier ministre - Fiche n° 58993

À l'issue d'un Comité interministériel sur l'organisation du grand débat national annoncé par le Président de la République, Roselyne Bachelot-Narquin a présenté les enjeux du vieillissement ainsi que les modalités d'organisation du grand débat national qui sera conduit durant le 1<sup>er</sup> semestre 2011.

**Lancement du débat national sur la dépendance. Décret n°2010-1764 du 30 décembre 2010 portant création du comité interministériel de la dépendance / Fiche N° 59122**

Roselyne Bachelot-Narquin après avoir signé le décret portant création du comité interministériel de la dépendance a missionné les animateurs des quatre groupes de travail qui structureront sur le plan national le grand débat sur la dépendance

**Pour un nouveau risque de protection sociale relatif à la compensation du besoin d'aide à l'autonomie. Propositions de l'Uniopss / Uniopss, décembre 2010, 4 pages - Fiche N°59566**

## 2011

**Rapport d'information n°263 fait au nom de la mission commune d'information sur la prise en charge de la dépendance et la création du cinquième risque / Alain VASSELLE, Sénat, 26 janvier 2011, 235 pages**

<http://www.senat.fr/rap/r10-263/r10-2631.pdf>

Dès 2007, aussitôt après l'annonce par le Président de la République de son souhait d'engager une réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées, le Sénat a créé sur ce thème une mission commune d'information, composée de membres des commissions des affaires sociales et des finances.

Son rapport d'étape (« Construire le cinquième risque », rapport n°447), publié en juillet 2008, a dressé un panorama complet des enjeux humains, organisationnels et financiers de la construction du cinquième risque et a esquissé de nombreuses pistes de réformes.

Au moment où le Gouvernement engage une ultime concertation sur ce chantier essentiel de la fin de la législature, la mission a souhaité actualiser ses analyses et préconisations en prenant en compte les évolutions importantes intervenues au cours des deux dernières années.

Le présent rapport fait ainsi le point sur les grands enjeux de la réforme à venir : comment améliorer la prise en charge des personnes âgées dépendantes dans un contexte de vieillissement de la population ? Comment articuler solidarité et prévoyance individuelle pour limiter les restes à charge supportés par les familles tout en tenant compte de la situation très dégradée des finances publiques ? Quelle organisation retenir pour la gouvernance du cinquième risque ?

**Le GR 31 s'invite au débat sur la dépendance et le 5<sup>ème</sup> risque ouvert par le gouvernement. Manifeste du GR 31 / Communiqué de presse du 01/02/2011 - Fiche N°59636**

Le GR 31 a publié un manifeste, dans lequel il rappelle le 7 principes fondamentaux permettant aux personnes ayant besoin d'aides à l'autonomie, quel que soit leur âge, d'être considérées de plein droit comme des assurés sociaux et des citoyens.

**8 février 2011 : Colloque de lancement du débat sur la dépendance**

<http://www.social-sante.gouv.fr/espaces,770/personnes-agees-autonomie,776/> (dossier / le débat de la dépendance)

**Plaidoyer pour la reconnaissance d'un nouveau risque de protection sociale relatif à la compensation du besoin d'aide à l'autonomie. Adopté par le Conseil d'Administration 22 septembre 2010 et amendé par le Conseil du 30 mars 2011 / Uniopss 31 mars 2011, 6 p. – Fiche N°60675**

Dans le cadre du grand débat national sur la dépendance ouvert par le président de la République, l'Uniopss a récemment pris position en faveur de la reconnaissance d'un nouveau risque de protection sociale relatif à la compensation du besoin d'aide à l'autonomie.

**Dépendance et 5<sup>ème</sup> risque entre autres ; l'Uniopss reçu par Roselyne Bachelot-Narquin et Marie-Anne Montchamp le 14 mars 2011 / Uniopss, Compte-rendu du 14/03/2011 - Fiche N°60408**

**La perte d'autonomie mérite des réponses à la hauteur des enjeux. Communiqué de presse / Groupe des 31 : AD-PA, FEHAP, FHF, FNADEPA, FNAQPA, FNAPAEF, FNAR, Mutualité Française, Les Aînés Ruraux, SYNERPA, UNCCAS, UNIOPSS, 18 avril 2011, 1 page - Fiche n° 60899**

⇒ extrait :

Sans cesse annoncé depuis 2007 et sans cesse reporté, le débat national sur le 5<sup>ème</sup> risque est désormais lancé. Du 18 avril au 10 juin 2011, Madame Roselyne BACHELOT, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale sillonnera la France à la rencontre des professionnels pour de multiples débats régionaux sur la perte d'autonomie. C'est pour nos organisations, suite au Conseil de la CNSA du 12 avril 2011, l'occasion de dénoncer une situation inquiétante et scandaleuse dans les établissements pour personnes âgées.

#### **Dossier du ministère / le débat de la dépendance**

<http://www.social-sante.gouv.fr/espaces,770/personnes-agees-autonomie,776/> (dossier / le débat de la dépendance)

**Débat national sur la dépendance : synthèse des travaux et conclusions des 4 groupes de travail nationaux. / Dossier de presse du 21/06/2011 - Fiche N°61713**

La remise des rapports finaux des 4 groupes de travail [pilotes respectivement par Annick Morel Groupe 1 : Société et Vieillesse, Michel Charpin Groupe 2 : Enjeux démographiques et financiers, Evelyne Ratte Groupe 3 : Accueil et accompagnement et Bertrand Fragonard Groupe 4 : Stratégie pour la couverture de la dépendance] à Roselyne Bachelot-Narquin, marque une étape dans le grand débat national engagé en janvier dernier. Après l'expression des experts au sein de ces quatre groupes nationaux il s'agit d'intégrer les éléments de débat surgis à l'occasion des 30 débats interdépartementaux et interrégionaux qui se sont déployés depuis avril

➤ **Autres rapports publiés sur le sujet**

***Pour une prise en charge solidaire et pérenne du risque dépendance. Projet 2012, contribution n°2*** / Luc BROUSSY, Terra Nova, mai 2011, 117 pages

[http://www.tnova.fr/sites/default/files/Terra%20Nova%20-%20Rapport%20Dépendance%20-%20mai%202011\\_0.pdf](http://www.tnova.fr/sites/default/files/Terra%20Nova%20-%20Rapport%20Dépendance%20-%20mai%202011_0.pdf)

En annonçant dès 2007 l'instauration d'un "5<sup>ème</sup> risque de sécurité sociale co-géré par la sécurité sociale et les collectivités locales", Nicolas Sarkozy entendait placer la dépendance au cœur du débat public. Les propositions du gouvernement se font toujours attendre, et l'expression "5ème risque" a été largement galvaudée. Dès lors, il convient de se concentrer sur la seule question qui vaille : comment améliorer de manière qualitative et quantitative la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie dans un double contexte marqué par une forte contrainte budgétaire et un quadruplement du nombre des personnes âgées de plus de 85 ans dans les 40 prochaines années ? Le rapport de Terra Nova "Pour une prise en charge solidaire et pérenne du risque dépendance", fruit des réflexions d'un groupe de travail présidé par Luc Broussy, analyse les enjeux de la prise en charge de la dépendance, décrypte les projets actuels du gouvernement, et porte des propositions pragmatiques alliant crédibilité et ambition : contribution de l'ensemble des Français au financement de la dépendance, meilleure lisibilité des dispositifs existants, mise en place d'une loi pluriannuelle de préparation de la France au vieillissement de sa population...

***Réforme de la dépendance : le débat continue. Dossier en ligne*** / revue *La gazette santé social*, 2011

<http://infos.gazette-sante-social.fr/dossiers/reforme-de-la-dependance-le-debat-continue>

Au sommaire : des articles et des vidéos dont une interview de **Bernard Ennuyer** sur a Également une vidéo sur le débat Dépendance : comment financer le cinquième risque ? (avril 2010) avec Philippe Bas (ancien ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille - 2005-2007), Jean-Marie Barbier (président de l'APF) et Michel Hunault (président fondateur du groupe d'étude sur les assurances de l'Assemblée Nationale)

***Les défis de l'accompagnement du grand âge. Rapport n°39*** / Travaux coordonnés par Virginie Gimbert et Guillaume Malochet, Centre d'analyse stratégique, 2011, 254 pages

<http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-les-defis-de-laccompagnement-du-grand-age-0>

***La dépendance des personnes âgées. Avis du CESE*** / Monique Weber, Yves Vérollet, Conseil Économique, Social et Environnemental, juin 2011, 82 pages – Fiche n°61894

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-dependance-des-personnes-agees>

⇒ extrait commentaire de l'Uniopss :

« Dans son avis adopté le 15 juin dernier, le CESe réfute tout d'abord la qualification de la dépendance en considérant que cette notion revêt un caractère discriminant dont sont victimes les personnes âgées par rapport aux personnes handicapées. Le CESe considère que le financement des aides aux personnes âgées en perte d'autonomie doit continuer de reposer sur un socle de financements publics. Cette orientation exclut tout à la fois la piste de rétablissement du recours sur les successions des bénéficiaires de l'APA et la fausse bonne solution de l'instauration d'une assurance obligatoire (préconisée par le rapport de Valérie Rosso-Debord). Dans la même conviction, le CESe exclut la formule d'une seconde journée de solidarité au motif qu'elle ignore une partie des revenus et des populations concernées (les agriculteurs, les travailleurs indépendants, les retraités).

[...]

L'Uniopss se retrouve assez bien dans les préconisations du CESe tout en reconnaissant que les financements envisagés ne sont pas tout à fait à la hauteur des véritables enjeux de la question surtout si on met en perspective la reconnaissance d'un droit universel à compensation pour toute personne en perte d'autonomie que celle-ci soit âgée de plus ou moins de 60 ans. »

**Assurance maladie et perte d'autonomie. Contribution du HCAAM au débat sur la dépendance des personnes âgées** / Alain Vasselle, Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, 23 juin 2011, 186 pages - Fiche N°61815

**La perte d'autonomie : Cadre général et politique de la dépendance en France** / Valentine Trepied et Olga Piou, Cleirppa (Centre de Liaison, d'Étude, d'Information et de Recherche sur les Problèmes des Personnes Âgées), janvier 2011, 13 pages.

<http://www.cleirppa.fr/UserFiles/File/Fiche-perde-d-autonomie-politique-et-lois.pdf>

## ➤ **Réflexion sur le sujet**

**La perte d'autonomie. Un nouvel enjeu de société** / Jean-Claude Henrard, Editions l'Harmattan, février 2012, 148 pages

Il s'agit de faire de la perte d'autonomie un nouveau droit social, étendant la protection sociale à un cinquième risque à côté des quatre risques existants : maladie, accidents du travail, (chargé de) famille, vieillesse. Comment financer les prestations de soins et d'aide de longue durée ? Comment organiser des prestations de façon efficace et équitable ? Comment adapter les établissements d'hébergement au vieillissement de leur population ? Comment aider les aidants familiaux ?

**Il faut changer notre regard sur vieillesse. Interview de Bernard Ennuyer** / revue *Union Sociale* n°251, Uniopss, novembre 2011, pp. 20-21 - Fiche N° 63851

**Personnes "handicapées", personnes "dépendantes" : pour une équité des droits sans discrimination d'âge** / Bernard Ennuyer, in *Revue Hospitalière de France* n°539, mars-avril 2011, pp.40-44

**La dépendance en France, état des lieux et prospective : vers un nouveau contrat social ?** / Bernard Ennuyer, revue *Regards* n°363, 2010, pp. 74-84

<http://www.lamaisondelautonomie.com/index.php/Dernieres-news/Dependance-B.-Ennuyer-11-2010.html>

L'auteur explicite la signification du terme « dépendance », et en donne les différentes acceptions. Il analyse les chiffres fournis par l'INSEE et la DREES, et revient sur les aides proposées aux personnes. Le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie est évoqué en fin d'article.

VIDEO : **Bernard Ennuyer : vieillissement, solidarité, une société pour tous les âges, cinquième risque; Journée du cinquième risque de protection sociale**, Paris, 16 octobre 2008, 6 mn 41

[http://video-streaming.orange.fr/actu-politique/bernard-ennuyer-vieillissement-cinquieme-risque\\_8875776.html](http://video-streaming.orange.fr/actu-politique/bernard-ennuyer-vieillissement-cinquieme-risque_8875776.html)

Allocution de Bernard Ennuyer, sociologue sur le cinquième risque, le vieillissement, la solidarité, la place des personnes âgées dans la société lors de la Journée du cinquième risque de protection

**« L'abandon du "5e risque" ? » ou comment « détricoter la sécurité sociale »** / Bernard Ennuyer, revue *Cahier du Cleirppa*, n°39, août 2010, pp. 21-25

**Les malentendus de la dépendance – de l'incapacité au lien social** / Bernard Ennuyer – Editions Dunod – 2005

Le mot dépendant est devenu depuis quelques années, l'attribut spécifique des personnes âgées ayant des difficultés de vie quotidienne. Mais il serait plus juste de parler de personnes ayant des incapacités à effectuer certains actes de la vie quotidienne. En effet, « dépendant » signifie d'abord « appartenir à », « être solidaire de ». La dépendance, c'est-à-dire le fait d'avoir besoin des autres pour se réaliser, concerne en ce sens tous les êtres humains sans exception.

**Le "cinquième" risque** / Jean-Claude Henrad, Alain Villez, Henry Noguès, Jacques Gaucher, revue *Cahier du Cleirppa* n°29, janvier 2008

**La question du cinquième risque ou les ambiguïtés de la dépendance : quelques réflexions d'un économiste...** / Henry Noguès, revue *Gérontologie* n°158, avril 2011, pp. 20-29

➤ **Position du réseau : pour un droit universel à compensation de la perte d'autonomie**

**L'Uniopss a présenté ses attentes prioritaires à Michèle Delaunay, ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie** / Uniopss, juillet 2012 - Fiche N°67364

⇒ Présentation :

Dans ses demandes prioritaires pour le secteur des personnes âgées, l'Uniopss a tout particulièrement souligné l'urgence d'instituer enfin le droit universel à compensation pour l'autonomie (5<sup>ème</sup> risque). Celui-ci doit se traduire par une loi-cadre visant à permettre le phasage de la mise en œuvre de ce droit. A terme, il doit se concrétiser par l'instauration d'une seule et même prestation de compensation en lieu et place des actuelles APA et PCH.

La ministre a confirmé sa conviction de lutter contre toutes les formes de discrimination par l'âgée et son désir de ranimer le comité de vigilance maltraitance. Toutefois elle a attiré l'attention de l'Uniopss sur le risque des annonces de principe dans des textes législatifs qui ne débouchent sur aucunes mesures concrètes. Elle a en revanche confirmé son intention d'engager une réforme de la perte de l'autonomie des personnes âgées dans la première partie du quinquennat. Dans l'immédiat, l'Uniopss s'est félicitée des mesures prises d'ores et déjà (Abondement de 50 M€ du Plan d'Aide à l'Investissement, déblocage d'une tranche complémentaire de 50 M€ pour le renouvellement des conventions tripartites EHPAD à effet financier au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

**Plaidoyer pour la reconnaissance d'un nouveau risque de protection sociale relatif à la compensation du besoin d'aide à l'autonomie. Adopté par le Conseil d'Administration 22 septembre 2010 et amendé par le Conseil du 30 mars 2011** / Uniopss 31 mars 2011, 6 pages - Fiche N°60675

Dans le cadre du grand débat national sur la dépendance ouvert par le président de la République, l'Uniopss a récemment pris position en faveur de la reconnaissance d'un nouveau risque de protection sociale relatif à la compensation du besoin d'aide à l'autonomie.

**Le GR 31 s'invite au débat sur la dépendance et le 5<sup>ème</sup> risque ouvert par le gouvernement. Manifeste du GR 31** / Communiqué de presse du 01/02/2011 - Fiche N°59636

Le GR 31 a publié un manifeste, dans lequel il rappelle le 7 principes fondamentaux permettant aux personnes ayant besoin d'aides à l'autonomie, quel que soit leur âge, d'être considérées de plein droit comme des assurés sociaux et des citoyens.

**NOTES :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# Transformer, ensemble, un système qui exclut

**Les valeurs de solidarité, d'égalité et d'équité sont le socle de notre modèle social. La société tout entière doit se mobiliser pour les défendre.**

Par Joëlle Le Gall, présidente de la Fédération nationale des associations de personnes âgées et de leurs familles (Fnapaef)

Depuis 2008 le gouvernement s'est toujours trouvé de bonnes raisons pour ne pas respecter ses engagements. 2009, 2010, 2011 et maintenant 2012. Que sont les promesses devenues ? Le chantier de la dépendance 2011, qualifié de dernier grand chantier du quinquennat, a été une fois de plus reporté. Nous déplorons des engagements non tenus dont nous apprenons qu'ils sont repoussés à la prochaine échéance présidentielle.

L'accompagnement d'une personne âgée malade et handicapée ne semble plus une priorité, et l'accompagnement du secteur vers plus de qualité ne semble plus un objectif. Les organisations de l'aide à domicile, les établissements accueillant des personnes âgées malades, handicapées, sont financièrement au bord du gouffre et dans l'incapacité d'apporter des services répondant aux réels besoins. Les personnes de plus de 60 ans étant confrontées à un handicap, un accident vasculaire cérébral, une sclérose en plaques, une maladie cognitive, ne sont plus en mesure de financer le coût de leur accompagnement sanitaire et social, pourtant indispensable au maintien de leur autonomie restante. Quant à la prévention, nombreux sont ceux qui n'ont pas les moyens de prendre soin de leur vue, de leurs dents, de leur audition... la liste est longue. L'inquiétude des familles est grande. Elles sont de plus en plus nombreuses à dénoncer une situation inacceptable.

Tant que, comme le font observer plusieurs économistes, le gouvernement ne s'attaquera pas à conduire une réflexion globale allant bien au-delà de la pression des marchés financiers, nous aurons à subir les conséquences de ces



« bricolages ». L'accompagnement d'une personne âgée souffrant de maladie et de handicap est une réelle question de société.

Le reste à payer pour la personne ayant besoin d'un accompagnement médico-social dépasse de 2 à 5 fois le montant d'une retraite moyenne, voire plus. Coût moyen d'un établissement : 2 000 euros mensuel. Retraite moyenne pour les femmes : 850 euros, pour les hommes : 1 450 euros. A domicile, en moyenne perte d'autonomie, il faut 5 000 euros par mois pour prétendre rester à la maison. En très grande perte d'autonomie, il faut 7 000 euros par mois. 3 % de la population concernée peut se le permettre. Mais même si cette constatation peut-être choquante car disproportionnée, ce n'est pas essentiellement sur ce point que nous devons porter notre action.

## 5<sup>e</sup> risque

Est-ce normal qu'un citoyen qui à la malchance d'être confronté à une maladie invalidante subisse après 60 ans une double peine, celle d'être diminué physiquement ou psychiquement, parfois les deux, cumulée à celle de devoir utiliser la totalité de ses revenus, de son patrimoine y compris celui de ses enfants, pour financer sa maladie. Ces constats nous amènent à réfléchir aux transformations urgentes auxquelles notre société doit faire face aujourd'hui. Notre système de santé doit rester équitable et adapté aux besoins vitaux. En février 2011, plusieurs organismes, dont la Fnapaef, rédigeaient le manifeste du collectif pour un vrai 5<sup>e</sup> risque. Qu'est-ce que le 5<sup>e</sup> risque ? C'est la question qui bat tous les records à l'émission de Julien Lepers : « Question pour un champion ». Elle fait chuter tous les candidats. Elle est promue à un bel avenir, mais c'est compter sans nous.

Le temps qui m'est imparti à cette tribune ne me permet pas de vous communiquer l'ensemble de notre manifeste

mais je pense que je serai en mesure de vous faire saisir l'essence même de nos attentes et de nos espoirs en développant ce que nous ne voulons pas et ce que nous voulons. Les valeurs humanistes de liberté de conscience, de solidarité, d'égalité et d'équité constituent notre modèle social. Elles sont le socle de tout accompagnement médico-social de la perte d'autonomie mettant au centre de toute action le respect des personnes accompagnées, indépendamment de leur âge et de leur situation sociale et financière. Ces valeurs sont garantes de notre contrat social.

## Universalité

Nous ne voulons pas de la stigmatisation du handicap quel que soit l'âge des personnes concernées, ni de la barrière d'âge, établie en 1997 à 60 ans. Cette séparation, unique en Europe, entraîne en effet de profondes inégalités injustifiées dans la réponse à des besoins d'aide et de soin identiques. Nous ne voulons pas que subsistent des différences de « reste à charge » qui pèsent selon l'âge sur les personnes en perte d'autonomie ainsi que sur leur famille. Nous ne voulons pas de l'apologie des prétendues vertus du recours au système d'assurance à caractère commercial ni de l'obligation de souscrire à une assurance privée individuelle. Nous ne voulons pas de la dégradation de notre système de protection sociale, et à ce titre nous refusons une logique qui, au nom de la lutte contre les déficits, conduit à « détricoter » notre pacte social républicain fondé sur la solidarité. Nous ne voulons pas du recours sur succession ou du gage sur patrimoine. Il s'agirait en effet, d'une « double peine » supportée par des personnes déjà fragilisées. Devraient-elles aussi perdre leur capacité à transmettre leur patrimoine ? Faut-il rappeler que le recours sur succession a conduit à l'échec de la prestation spécifique dépendance (PSD) et n'a fait que renforcer les inégalités par des dispositifs de prise en charge éclatés en prestations mal adaptées.

Nous voulons la reconnaissance d'un droit universel au maintien de l'autonomie, indépendamment de l'âge et de l'origine du besoin d'aide et de soin. Concrètement, ce nouveau droit a pour but de permettre en complément de l'assurance maladie, le soutien à l'autonomie. L'universalité de ce droit est un principe fondamental.

Sa mise en œuvre doit reposer sur le principe de solidarité nationale car l'autonomie comme la santé ne sont pas des biens marchands. Elle doit s'appuyer non seulement sur un socle de financement public prépondérant mais aussi sur un dispositif de gouvernance renouvelé, tant dans l'évaluation des situations que dans la coordination des réponses apportées, afin de garantir l'égal accès de tous à des prestations de compensation de qualité.

La gestion des prestations doit relever de la compétence des organismes des caisses existants, en y associant les institutions de prévoyance ou de couverture complémentaire santé. Quant au financement, il appartient aux pouvoirs publics d'en définir les modalités de mise en jeu de la solidarité nationale dans le cadre d'une juste contribution de l'ensemble des revenus et des patrimoines. Nous voulons que toute personne en perte d'autonomie puisse garder le libre choix de son lieu de vie, que sa charge financière et celle de sa famille soient indépendantes de ce choix. Nous voulons que puisse être retardée la survenue de la perte d'autonomie par des actions de prévention. Nous voulons un nouveau champ de protection sociale qui doit constituer une opportunité pour la nation, de renforcement de la solidarité et de création de nouveaux métiers en lien avec l'aide apportée par la famille et le voisinage. Nous devons tous nous mobiliser aujourd'hui pour transformer un système qui exclut. Nous en avons le pouvoir si nous acceptons d'être tous concernés. ■



**NOTES :**

.....

.....

.....

.....

.....



Retrouvez tous les dossiers documentaires du Centre Ressources  
sur le site du Congrès et sur nos sites internet, dès le 11 février 2013

► [www.congres-uniopss.fr](http://www.congres-uniopss.fr)

► Les sites internet du Réseau Uniopss-Uriopss

URIOPSS Alsace	www.uriopss-alsace.asso.fr
URIOPSS Aquitaine	www.uriopss-aquitaine.asso.fr
URIOPSS Auvergne Limousin	www.uriopss-auvergnelimousin.asso.fr
URIOPSS Bourgogne	www.uriopss-bourgogne.asso.fr
URIOPSS Bretagne	www.uriopss-bretagne.asso.fr
URIOPSS Centre	www.uriopss-centre.asso.fr
URIOPSS Champagne-Ardenne	www.uriopss-ca.asso.fr
URIOPSS Franche-Comté	www.uriopss-f-comte.asso.fr
URIOPSS Guadeloupe	www.uriopss-guadeloupe.fr
URIOPSS Ile de France	www.uriopss-idf.asso.fr
URIOPSS Languedoc-Roussillon	www.uriopss-lr.asso.fr
URIOPSS Lorraine	www.uriopss-lorraine.asso.fr
URIOPSS Martinique	www.uriopss-martinique.com
URIOPSS Midi-Pyrénées	www.uriopss-midipyrenees.asso.fr
URIOPSS Nord Pas de Calais	www.uriopss-npdc.asso.fr
URIOPSS Normandie (Basse)	www.uriopss-basse-normandie.asso.fr
URIOPSS Normandie (Haute)	www.uriopss-hautenormandie.asso.fr
URIOPSS Pays de la Loire	www.uriopss-pdl.asso.fr
URIOPSS Picardie	www.uriopss-picardie.asso.fr
URIOPSS Poitou-Charentes	www.uriopss-poitou-charentes.asso.fr
URIOPSS Provence - Alpes Côte d'Azur et Corse	www.uriopss-pacac.asso.fr
URIOPSS Rhône Alpes	www.uriopss-ra.asso.fr
URIOPSS La Réunion-Mayotte	www.uriopss-reunion.asso.fr
UNIO PSS	www.uniopss.asso.fr